

# Avis aux personnes intéressées

## Régie de l'énergie

***Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité pour l'ajout d'un compensateur statique au poste du Bout-de-l'île (Dossier R-3890-14)***

### **Objet de la demande**

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) a déposé une demande afin d'obtenir une autorisation de la Régie de l'énergie (la Régie) pour l'ajout d'un compensateur statique au poste du Bout-de-l'île (le Projet), mis en service en mai 2014, dont le coût total s'établit à 44,1 M\$.

L'objectif du Projet, qui s'inscrit dans la catégorie d'investissements « maintien et amélioration de la qualité du service », vise principalement à maintenir la fiabilité du réseau de transport principal en vue d'assurer la qualité d'alimentation de l'ensemble de la clientèle.

Le Projet fait suite à la mise à l'arrêt définitive de la centrale de Tracy d'Hydro-Québec dans ses activités de production d'électricité.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. c. R-6.01) et des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*.

### **Procédure d'examen de la demande**

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **17 septembre 2014 à 12 h**. Ce dernier pourra répondre à ces observations au plus tard le **24 septembre 2014 à 12 h**.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*.

La demande du Transporteur, les documents afférents, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* ainsi que le *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au <http://www.regie-energie.qc.ca> et à son centre de documentation à l'adresse ci-dessous.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

### **Le Secrétaire**

Régie de l'énergie  
800, rue du Square Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)